Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260707-DDP26_114-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUT
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

FINANCES

DECISION DU PRESIDENT N°26-114

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF: ANNULATION DE CRÉANCES POUR LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET ADMISSIONS DES CREANCES EN NON-VALEUR

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-2 et L5211-10,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-053), autorisant de manière permanente le Président à prendre toute décision concernant les créances admises en non-valeur ainsi que les créances éteintes, d'un montant inférieur à 1 500 euros,

Considérant que la trésorerie de Vitré a fait parvenir un **dossier d'effacement de dettes pour des usagers du Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) ;**

Considérant que les procédures engagées n'ayant pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » ou 6542 « Créances éteintes » ;

Considérant qu'au regard des motifs ci-après, Roche aux Fées Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer les dettes correspondantes :

Année	N° titre ou réf	Budget	Montant admis en créances admises en non-valeur	Motif
2022	R-9-42	15004 (SPANC)	90.00 €	Personne disparue
2023	R-11-232	15004 (SPANC)	91.00 €	NPAI et demande renseignement
	R-11-271	15004 (SPANC)	91.00 €	négative
	R-11-85	15004 (SPANC)	91.00 €	Personne disparue
	R-11-156	15004 (SPANC)	91.00 €	Personne disparue
	R-11-106	15004 (SPANC)	91.00 €	Poursuite sans effet
				Personne disparue
2024	R-17-47	15004 (SPANC)	150.00 €	Poursuite sans effet
	R-12-64	15004 (SPANC)	86.00 €	Décédé et demande
	R-12-76	15004 (SPANC)	86.00 €	renseignement
				négative
	R-12-48	15004 (SPANC)	86.00 €	
	R-16-30	15004 (SPANC)	93.00 €	Poursuite sans effet
	T-7	15004 (SPANC)	91.00 €	Personne disparue
				Personne disparue
2025	R-22-57	15004 (SPANC)	94.00 €	Décédé et demande renseignement négative
		TOTAL	1 231.00 €	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260707-DDP26_114-DE

DECIDE

Article premier :
D'admettre **en non-valeur** les sommes précisées ci-avant,

- correspondant à un état global du 12 juin 2026 de la Trésorerie,
- pour un montant global de **1 231.00 €** au **Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

Article deux :
Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du Budget Assainissement Non Collectif SPANC (15004).

Article trois :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 02 juillet 2026

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.